

Cinéma : assouplissement des règles

Dispositions valables également pour les salles de spectacle



Cinéma : assouplissement des règles

Finie, l'occupation d'un siège sur deux. Désormais les personnes appartenant à un même groupe : famille, amis, pourront s'installer côte à côte, mais les spectateurs seront toujours séparés par un siège s'ils n'appartiennent pas au même groupe. Une déclaration du ministre de la Culture, Franck Riester, ce dimanche matin..

"Il y a eu un conseil de défense, vendredi, qui est allé un peu plus loin que ce qu'on imaginait en terme d'organisation des salles de cinéma comme de spectacle, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de limitation de 50 % de jauge", expliquait le ministre sur Europe 1 "On peut s'asseoir ensemble quand on est dans le même groupe social, c'est-à-dire si on est des amis et on vient au cinéma ou au théâtre ensemble", a-t-il ajouté.

"En revanche, on laisse un siège d'écart si on ne connaît pas les gens assis à côté et on peut retirer le masque, une fois qu'on est assis. On porte le masque pour se rendre à sa place parce qu'évidemment on peut croiser des gens", a précisé le ministre de la Culture.